

Conseil Municipal du 5 avril 2018 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, C. PHILIPPON.

Excusés : JP GRUEBER procuration à L. GOTTI, J. PETITJEAN procuration à M. KROMER.

Délibération n°15/2018

1 Désignation secrétaire de séance : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention relative au service d'autorisation du droit des sols

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

Délibération n°16/2018

2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2018. sous réserve de la modification suivante :

- Pour Monsieur Alain FESSLER la délibération 14/2018 n'est pas conforme à la discussion du dernier conseil municipal (il manque le durée du contrat : un an et le terme de contractuel pour ce poste). Il s'abstient de signature pour cette délibération.

La fermeture du poste de 28 heures sera abordée au prochain conseil municipal.

20h10 : Arrivée de Monsieur Hervé GRISEY

3. Finances :

Délibération n°17/2018

3-1 - Approbation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Section Fonctionnement :

• Dépenses :	838 340.26 €
• Recettes :	<u>1 112 392.96 €</u>
• Résultat 2017 :	274 052.70 €
• Résultat reporté 2016 :	2 007 367.97 €
• Résultat de clôture 2017 :	2 281 420.67 €

Monsieur le Marie fait remarquer que le résultat est constant malgré la baisse des dotations.

Section d'Investissement :

• Dépenses :	489 328.05 €
• Recettes :	<u>499 547.50 €</u>
• Résultat 2017 :	10 219.45 €
• Excédent reporté 2016 :	52 896.12 €
• Résultat de clôture 2017 :	63 115.57 € (excédent)

Le bilan des comptes au 31 décembre 2017 fait ressortir un excédent cumulé global de 2344536.24€.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer qu'il faut être vigilant sur les frais de personnel qui représentent 48,22 % du budget. Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix de la Commune de ne pas sous-traiter. Cela a un impact sur la masse salariale.

D'autre part, la commune a reçu 57 000 € de remboursement suite à la mise à disposition du personnel et aux contrats aidés.

Monsieur Alain FESSLER souhaiterait avoir un détail des travaux dans les chapitres (exemple : les travaux dans la cour de l'école). Il pense que tous les élus doivent être informés. Il demande qu'un compte rendu des opérations soit fait à chaque conseil. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objections.

Le Maire étant sorti de la salle du conseil, les conseillers municipaux ont approuvé et voté le compte administratif et le compte de gestion à l'unanimité sous la présidence du doyen Monsieur Michel KROMER.

3-2 - Affectation de résultat

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2017, identique à ceux du compte de gestion 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Délibération n°18/2018

Section fonctionnement

A. Dépenses de fonctionnement 2017	838 340.26 €
B. Recettes de fonctionnement 2017	1 112 392.96 €
C. Résultat de fonctionnement 2017 (A-B=C)	+ 274 052.70 €
Excédent fonctionnement 2016	+ 2 007 367.97 €
Résultat global fonctionnement 2017	+ 2 281 420.67 €

Section investissement

A. Dépenses investissement 2017	489 328.05 €
B. Recettes investissement 2017	499 547.50€
C. Résultat investissement 2017 (A-B=C)	+ 10 219.45 €
Excédent investissement 2016	+ 52 896.12 €
Solde d'exécution investis. R/001 à reporter	+ 63 115.57 €
RAR 2017 dépenses investis.	119 251.86€
RAR 2017 recettes investis. autofinancement	134 857.86 €
	78 721.57 €

Affectation des résultats

Excédent fonctionnement 2017 cum. C/1068 excédent foncion. Capitalisé	2 281 420.67 €
R/002 excédent foncion. Cumulé à reporter	0 €
	2 281 420.67 €

3-3 – Votes des taxes

Monsieur le Maire propose aux Élus de ne pas augmenter les taux en 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les taux seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 10, 72 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17, 69 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 74, 35 %

Délibération n°19/2018

Pour un produit attendu de 431 074 € au titre du budget primitif 2018.

Monsieur le Maire précise qu'une petite partie sera reversée à la Communauté de Communes soit 12 000 € environ.

3-4 – Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2018 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 3 341 632, 00 €
- Recettes : 1 060 211, 33 €

Délibération n°20/2018

Résultat de fonctionnement reporté, excédent : 2 281 420, 67 €

Total section de fonctionnement : 3 341 632 €

Dont chapitre 011 : charges à caractère général 298 200 €

Dont chapitre 012 : charges de personnel 470 500 €

Dépenses de fonctionnement :

065 charges courantes 186 800 €
066 charges financières 19 800 €
067 charges exceptionnelles 12 500 €

Recettes de fonctionnement

70 Produits des services 133 400, 58 €
73 Impôts et taxes 480 503 €
74 Dotations et participations 366 175 €
75 Autres produits 80 130 €

Investissement :

- Dépenses : 2 439 818, 14 €
- Recettes : 2 361 096, 57 €

Reste à réaliser (exercice précédent)

- Dépenses : 119 251, 86 €
- Recettes : 134 857, 86 €

Solde de la section d'investissement reporté

- Recettes : 63 115, 67 €

Total section d'investissement : 2 559 070 €

TOTAL BUDGET GLOBAL : 5 900 702 €

Monsieur le Maire précise que la Commune a reçu énormément de demande de saisonniers. il propose de prendre les jeunes sur 2 semaines de fin juin à fin août.

Il souhaite également se renseigner pour prendre des personnes en apprentissage notamment au niveau du service technique. Monsieur Hervé GRISEY précise que l'apprentissage coûte cher et est très contraignant pour une administration.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

3-5 – Appel à projet :

Délibération n°21/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets 2018 dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour mettre aux normes handicapées le bâtiment de l'école maternelle. Une réunion sera organisée entre les élus et les enseignants. Les travaux seront réalisés en 2019.

3-6 – Coupes de bois

Délibération n°22/2018

La coupe de bois, prévue en 2018, concerne la parcelle 9 dans les grands Bois.

3-7 – Convention Refuges Ligue pour la protection des oiseaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un refus LPO (Ligue Pour la Protection des Oiseaux) sur le verger Mallet. Un refuge LPO a pour but de développer un programme de préservation de la biodiversité pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage).

L'adhésion est de 150 € par an auquel s'ajoute 150 € d'acquisition de panneaux pour cette année. Madame Annie ISBLED sera la personne référente.

Délibération n°23/2018

3-8 – Urbanisme avenant à la convention relative au service d'autorisation du droit des sols :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention, relative au service d'autorisation du droit des sols avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud, afin de poursuivre l'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables portant uniquement sur les ravalements de façades et les réfections de toitures à l'identique.

Délibération n°24/2018

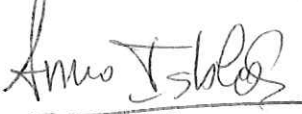
4. Infos diverses

4.1 – Monsieur le Maire informe les élus que les demandes de subventions pour les associations seront votées au prochain conseil.

4.2 – Madame Martine HAMELIN informe les élus que Monsieur HAMELIN a fait une ébauche pour réaliser des panneaux d'information pour les cérémonies de commémoration de la fin de la première guerre mondiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance,


Annie ISBLED



Le Maire,


René BAZIN.